



## DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017 Présenté le 12 juin 2018

Mesdames et Messieurs les membres du conseil,  
Mesdames et Messieurs les citoyens,

Le Code Municipal du Québec a été amendé en juin 2017 concernant le rapport du maire et à l'article 176.2.2 il est stipulé que « lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice financier précédent ».

En janvier 2017, la Municipalité de La Bostonnais a adopté un budget de fonctionnement de 821 852 \$.

Le rapport du vérificateur externe, la Firme Mallette, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, indique qu'à leur avis, les états financiers donnent, à toute égard, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

Pour l'année 2017, il a été établi que la Municipalité a terminé son année budgétaire avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 44 061 \$. Le surplus non affecté passe donc de 235 406 \$ à 191 345 \$ pour l'année en cours. Ce déficit s'explique, entre autres, par :

- la fin imprévue du contrat de déneigement pour l'hiver 2017/2018;
- une hausse démesurée et non prévisible des coûts en matière de déneigement et déglacage pour la Municipalité;
- l'acquisition d'équipement de déneigement et de voirie ainsi que les frais d'opération de ces équipements non prévus au budget;
- l'achat d'une banque d'heures pour les services d'une urbaniste afin de compléter le cadre réglementaire de la Municipalité débuté en 2017 et à compléter en 2018; et
- des frais additionnels reliés à un changement de taux horaire par Élection Canada lors de l'élection de novembre 2017.

Le règlement 2-15 Traitement des élus municipaux, adopté le 14 avril 2015, décrète la rémunération pour l'année 2015 et les années suivantes. Pour l'année 2017, les conseillers ont reçus un salaire de base de 2 113.68 \$ plus une allocation de dépenses de 1 056.84 \$ totalisant un montant de 3 170.52 \$ par conseiller. Pour le maire, le salaire de base est de 6 341.04 \$ plus une allocation de dépenses de 4 670.64 \$ et une rémunération additionnelle de 3 000 \$ pour la représentation au niveau du conseil et des divers comités de l'Agglomération, totalisant un montant de 14 011.80 \$ pour l'année 2017. L'indexation de 1.6 % fut incluse au salaire de base et à l'allocation de dépenses à compter de janvier 2018.

Pour la période budgétaire 2017, la majeure partie des dépenses en voirie a été effectuée avec les programmes et les fonds disponibles suivants :

- Programme d'aide à l'amélioration des réseaux routiers municipaux (P.A.A.R.R.M). Subvention de 5 000 \$. Nouvelles glissières installées au KM 11.3 sur le rang sud-est. Notre coût : 5 240 \$;

- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (P.A.E.R.R.L). Subvention de 41 861 \$. Déneigement et déglçage du rang Sud-Est. Notre coût : 70 499 \$ (pour le contrat de déneigement seulement);
- Fond des carrières et sablières : Débroussaillage du rang Sud-Est. Notre coût :11 605 \$;
- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018. Aucune dépense en 2017. Une montant de 281 317 \$ est toujours disponible pour des travaux de voiries avant la fin de 2018.

Une lueur d'espoir pointe à l'horizon en ce qui a trait aux montants de subvention versés dans le cadre de certains programmes en lien avec la voirie municipale qui ont été bonifiés par le gouvernement pour les années 2018-2021.

La Municipalité vit une diminution constante du versement gouvernemental annuel de la péréquation. En 2017, la diminution a été établi à 12 400 \$, réduction de 42 % de l'année 2016. En 2018 la réduction est de 13 %, soit 2 130 \$.

Pour 2018, le conseil municipal a établi un budget très serré afin de respecter la capacité de payer de la population de la Municipalité de La Bostonnais. Des mesures pour limiter les dépenses et la créativité seront mises de l'avant afin d'offrir des meilleurs services aux moindres coûts. Certains travaux majeurs de voirie devront toutefois être effectués. L'utilisation des programmes disponibles sera favorisée pour ces travaux. Des mesures incitatives d'économie d'énergie ont aussi été implantées afin de réduire les coûts.

Au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier de votre présence et de votre contribution à la qualité, au dynamisme, et l'amélioration de notre milieu de vie.



Michel Sylvain  
Maire

Municipalité de La Bostonnais